

CONSEIL D'ADJOINTS

Du 19 mai 2014

Présents :

Madame GAUQUELIN
Monsieur LÉVÊQUE,
Madame ROTHEA,
Madame CHAPUS,
Monsieur BUGNET,
Monsieur GILLE,
Monsieur CASTELLANO,
Madame AZNAR.

1° DELEGATION DE SIGNATURES DES BONS DE COMMANDES

Il convient qu'un adjoint puisse apposer sa signature pour les commandes de petits et moyens montants.

Monsieur CASTELLANO se propose pour les bons de commande du service technique.

Avis du Conseil d'Adjointes :

Accord pour signature jusqu'à 100 euros.

2° INFORMATION :

Le recensement se fera entre le 15 janvier 2015 et le 14 février 2015.

Dès à présent il convient de nommer :

Le coordonateur du recensement doit être désigné avant le 31 mai.

Candidature au CAUE : nécessité de proposer un élu : avis négatif. Un courrier sera fait en ce sens.

MEJC Millery : demande de présence des deux gardes municipaux à partir de 20 h le 20 juin (fête de la musique).

Avis de Madame le Maire : accord.

S'agissant d'une demande d'une association : Un courrier sera fait par Sarah CAPLIER en réponse à cette demande.

Assemblée Générale et Tournoi Intergénérationnel samedi 14 juin

Le Basket Millery, Charly, Brignais demande de :

- fermer le parking de la salle polyvalente et du parc Bourchanin, à partir du 14 juin à 9 heures.

- Diner dans la salle polyvalente en cas de mauvais temps,
- Se servir d'une sono sur le parking de la salle ou dans le parc Bourchanin
- Se servir de la cuisine de l'ancienne cantine.

Avis du Conseil d'Adjoint : :

Utilisation des parkings : accord,

Diner polyvalente : non

Sono : non

Utilisation de l'ancienne cuisine : oui.

Mesdames CHILLET et CAPLIER s'organiseront pour adresser un courrier en ce sens à l'association.

Attention : L'école de musique organise une manifestation le 13 juin

Prêt des barnums : il avait été acté de ne plus les prêter en principe car l'année dernière il y a eu une détérioration dont la commune a du supporter une partie du coût.

Il convient d'en parler en commission. En effet, si les prêts de ce genre de matériel devaient être effectués, il convient de prévoir une visite d'inspection avant et après le prêt. En outre, se pose la question du montage : il ne peut être réalisé que par du personnel municipal.

Il est envisagé de demander une caution.

La mise en place de ce dispositif requiert la même visite d'inspection.

En outre, si une caution doit être versée la régie municipale doit être modifiée par voie de délibération (aucun chèque ne peut être conservé en mairie sans autorisation de la trésorerie : gestion de fait).

Madame GAUQUELIN intervient pour rappeler que le personnel des bâtiments ne doit plus livrer et installer le matériel.

(pour information : Madame GAUQUELIN demande en réunion de personnel le 20 mai 2014 à Madame CHILLET de réfléchir sur une solution qui éviterait un surcroît de travail à Madame REGNIER, et garantirait la collectivité en cas de détérioration).

Ces deux derniers points doivent être travaillés en commission également.

TOUR DE TABLE

Madame AZNAR :

Informe les membres du Conseil d'adjoints d'une demande de l'école de musique pour imprimer **20** affiches A3, et **50** affiches A4.

Accord exceptionnel sous réserve que l'association :

- Fournisse le papier,
- Qu'il n'y ait pas de mise en page à effectuer,
- Que les copies soient effectuées par un membre de l'association.

Informe que Madame CHOPINAUD souhaite savoir ou en est le traitement de la subvention pour l'association de gymnastique : en cours. L'association sollicitera une subvention complémentaire.

Monsieur LÉVÊQUE et Madame ROTHEA

Feront une intervention sur le réseau câblé aux Ayats lors du prochain conseil municipal.

Un courrier de Madame LAMARE de la CCVG a donné l'information que ce secteur est bien couvert par le réseau câblé.

Madame ROTHEA

Rappelle aux membres du conseil d'adjoints la nécessité d'examiner les site « intetrnet » référencés en exemple.

Madame CHAPUS

La commission scolaire doit revoir quelques points sur le dispositif « rythmes scolaires ».

COPIL : deux autres dates sont proposées pour la rencontre avec l'inspecteur d'académie et les directrices : le 21 au matin, et le 28. La date du 21 semble trop courte à tenir, le 28 Madame CHAPUS et Mr LEVEQUE ne seront pas présents...(pour information : ce jour : 20 mai 2014 en réunion de personnel Madame CAPLIER fait savoir que le 28 ne sera pas une date opérante non plus).

Selon les dires de l'inspecteur d'académie la date du 6 juin ne peut pas être dépassée pour que la Commune fasse part de son positionnement.

Enfin, s'il y a changement d'horaires à raison d'un quart d'heure cela ne devrait pas poser de problèmes particuliers (pas de nouvelle délibération) par contre il faudra bien communiquer autour de ce point.

Adhésion UNCAS

Cette adhésion sollicite une délibération du CCAS, compte tenu du fait que le CCAS ne peut pas se réunir uniquement pour ce point il est proposé que cette délibération soit prise lors du prochain conseil concernant des secours ou autre points. En attendant l'UNCAS accepte de répondre à nos questions.

Monsieur GILLES

Souhaite savoir quelles sont les priorités à donner à la CCVG au niveau de la voirie parmi la liste envoyée aux membres de la commission.

Un retour sera proposé par les adjoints. En outre, il semblerait que le traitement des parkings ne soient plus du ressort de la CCVG. Ceci aura un impact financier non négligeable sur le budget communal.

Monsieur BROTTET

Une personne se plaint du bruit émis au Château de la Gallée depuis que les lieux accueillent des manifestations.

Il conviendra que les personnes se plaignant de cette nuisance adressent un courrier aux propriétaires du château et si besoin à la mairie.

Monsieur CASTELLANO

Souhaite savoir si l'on peut passer un article dans le Progrès lorsqu'il y a des travaux sur la voirie.

Accord.

En outre, il semble que des entreprises se branchent sur les bornes des pompiers pour l'alimentation en eaux. Ceci est totalement interdit.

Monsieur BUGNET

Souhaite que les **surfaces des bâtiments** soient communiquées à Madame SOLARI : pour action Madame CHILLET copie à Madame CAPLIER.

Locaux « squattés » à coté de la MEJC : ils vont être murés.

Mur séparatif avec Mr SIMONET : ce mur est en mauvais état, la réparation s'élève à 30 000 euros environ. Un nouveau prestataire a été contacté pour devis.

Terrain Mr LAVAL : Madame GAUQUELIN rencontrera ce monsieur.

Convocations aux commissions : Sont préparées par les responsables de commissions. Elles doivent être signées soit par Madame le MAIRE, soit par l'élu en charge de la commission, après information de Madame le Maire. Elles sont diffusées par le responsable de service.

Madame ROTHEA

Rappelle que les toilettes du parc Bourchanin sont inutilisables. La porte est cassée (barillet à changer) De plus il y a des tags sur la porte. Il y a nécessité de procéder rapidement aux travaux de remise en état et ce d'autant plus que de grosses manifestations vont se dérouler sur le parc Bourchanin : fête

de la musique, etc... Les wc de la MEJC ne pourront pas être utilisés lors de ces manifestations.

Madame GAUQUELIN :

Dérogation scolaire :

Demande l'avis au conseil d'adjoints pour une dérogation concernant un enfant dont les grands parents sont sur la commune. Il est indiqué un déménagement en juin sur la commune : il conviendra de demander des précisions sur le dit déménagement : est-ce les grands parents qui viennent s'installer sur la commune ou la famille ?

En effet, la dérogation ne serait accordée que si ce sont les parents.

Formations dispensées par l'AMF :

Madame GAUQUELIN donne lecture de plusieurs formations dispensées aux élus municipaux notamment à Montagny.

La réponse étant demandée pour le 19 mai, les inscriptions devront être au secrétariat général le 20.

Formation Mariage :

Celle-ci est repoussée à 9 h 30. Il conviendra de prévenir l'ensemble des participants.

Voirie : sens de circulation place du marché : Le personnel de la police municipale a fait suivre un projet de modification du sens de circulation sur la place du marché. Accord de principe sur le projet de la part du conseil d'adjoints toutefois il convient de communiquer avec les parents de l'école après contact avec la CCVG : le projet devrait être opérationnel pour la rentrée 2014-2015. Pour action : Madame CHILLET et Madame CAPLIER.

Demande de la police municipale pour l'équipement pour les PV informatisés : ce dossier sera étudié en 2015.(pour information vu en réunion de personnel ce jour 20 mai : le logiciel ne coûterait que 90 euros avec un retour subvention de 45 euros soit un coût de 45 euros). Accord verbal de Madame GAUQUELIN en réunion de personnel

INTERVENTION DE MR GILLES (cf ci-dessus).

Celui-ci expose la problématique de la requalification du centre bourg et la méthodologie qu'il propose de mettre en place.

Le maire,

Françoise GAUQUELIN

